

NÉPAL

De plus en plus d'homicides illégaux

Index AI : ASA 31/002/2005

ÉFAI

Embargo : jeudi 20 janvier 2005

(00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nombre de personnes tuées illégalement au Népal augmente et les personnes responsables de ces homicides ont recours à des tactiques de plus en plus sophistiquées pour cacher leurs crimes, selon un nouveau rapport publié par Amnesty International.

« *Tant les forces de sécurité que les maoïstes tuent délibérément des civils et des combattants désarmés* », a déclaré Ingrid Massage, directrice du programme Asie d'Amnesty International. « *Le plus effrayant est que ces homicides restent totalement impunis alors que le gouvernement et les maoïstes ont promis à maintes reprises de respecter les droits humains.* »

Le rapport *Nepal: Killing with impunity* fournit des informations sur les nombreuses personnes tuées illégalement par les deux parties au conflit depuis la rupture du cessez-le-feu en août 2003. Il décrit les moyens de plus en plus sophistiqués que les forces de sécurité utilisent pour masquer ces atteintes aux droits humains, notamment en enterrant les corps et en contraignant la population à signer de faux témoignages, tout en se refusant à punir les responsables de ces agissements.

Même les auteurs des atteintes aux droits humains les plus graves et les plus médiatisées, comme l'exécution illégale en août 2003 de 19 maoïstes désarmés dans le village de Doramba (district de Ramechhap), ne sont pas traduits en justice.

Une autre affaire aurait eu lieu le 3 septembre 2004 dans le village de Basikhora (district de Bhojpur). Ce jour-là, trois adolescentes non armées – Hira Ram Rai (quinze ans), Jina Rai (seize ans) et Indra Kala Rai (seize ans) – auraient été tuées par les forces de sécurité. Un groupe de soldats les aurait suivies à la sortie de l'école. Arrivés dans une forêt à proximité, les soldats les auraient abattues avant de les enterrer. Les coupables n'ont pas été identifiés ni punis.

Les maoïstes ont également tué des civils et des membres des forces de sécurité qu'ils avaient fait prisonniers. Parmi les civils

figurait le journaliste et défenseur des droits humains Dekendra Raj Thapa, enlevé par les maoïstes en juin 2004 et tué le 11 août 2004. Les combattants maoïstes responsables de telles atteintes aux droits humains ne sont pas sanctionnés et conservent leur poste.

« *Ces homicides illégaux ne constituent qu'une partie des terribles atteintes aux droits humains infligées au peuple népalais, a déclaré Ingrid Massage. Tortures, viols, "disparitions" et arrestations arbitraires sont quotidiens au Népal.* »

Amnesty International appelle le gouvernement népalais et les maoïstes :

- à tenir les promesses qu'ils ont faites en matière de droits humains et à punir les personnes responsables de violences qui sont sous leur autorité ;

- à coopérer pleinement avec la Commission nationale des droits humains, à signer l'accord relatif aux droits humains qu'elle a préparé et à accepter une surveillance globale.

Amnesty International appelle également la Commission des droits de l'homme des Nations unies qui se réunit en mars 2005 à nommer un rapporteur spécial pour le Népal.

« *La pression internationale peut jouer un rôle décisif*, a conclu Ingrid Massage. *L'année dernière, elle a favorisé la diminution du nombre de "disparitions" au Népal. La même attention devrait désormais être accordée aux homicides illégaux et autres atteintes aux droits humains.* »

Complément d'information

Le Népal est en proie depuis neuf ans à un conflit entre les rebelles du Parti communiste népalais (PCN) maoïste et les forces gouvernementales. Depuis la rupture du dernier cessez-le-feu entre les deux parties au conflit le 27 août 2003, les combats ont redoublé d'intensité et la situation des droits humains s'est considérablement dégradée. Les défenseurs des droits humains sont de plus en plus menacés et le travail de la Commission nationale des droits humains est entravé par les deux parties.

Amnesty International a condamné sans relâche les homicides illégaux perpétrés par les deux parties au conflit. Elle a demandé au gouvernement de respecter les obligations qui sont les siennes aux termes de la législation internationale relative aux droits humains, notamment l'obligation de défendre le droit à la vie. Elle a également exhorté les maoïstes à respecter leur engagement en faveur des normes fondamentales en matière de droits humains et des Conventions de

Genève, qui interdisent l'exécution de civils et de toute personne ne participant pas activement aux combats.

La Commission nationale des droits humains a élaboré un accord relatif aux droits humains qui engagerait le gouvernement et les maoïstes à respecter les fondamentaux de tous et à accepter une surveillance. Amnesty International exhorte les deux parties à signer cet accord, qui constitue une étape essentielle pour parvenir à protéger les droits humains au Népal. ●

Vous pouvez consulter le rapport [Nepal: Killing with impunity](#) (index AI: ASA 31/001/2005) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>